

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 21 septembre 2016 à 20h30**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2016

PRÉSENTS : DARETS Benoît, DESTRI BATS Jean-Michel, BEGARDS Pascale, FAUTHOUX Claudine, AUDAP Isabelle, DESSARPS Philippe. AUBERT Laure, MESLAGE Éric, TEIXEIRA Frédéric, DARDY Nathalie, LAFITTE Lucie, LOPEZ Pierre.

EXCUSÉS : LIBIER Alain, LARD Hervé, GAYON Christine.

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h30
.....

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 02 aout 2016.

Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité

Délibération n° 53 : Convention Pôle Culinaire MACS portant sur une prestation de production et de livraison de repas en liaison froide

La convention entre la commune et le pôle culinaire de MACS pour la production et la livraison de repas en liaison froide pour le centre de loisirs arrive à son terme.
Il convient de reconduire cette convention dans les mêmes modalités pour une durée de 5 ans.

Délibération n° 54 : Modification de la délibération n°25 du 29 mars 2016 portant sur les subventions 2016.

M. le Maire explique que So gym est une nouvelle association, issue de Saubrigues Forme. So gym prendra en charge les cours de gymnastique et Saubrigues Forme la danse.
Lors de la réunion du 29 mars 2016 concernant le vote des subventions, une erreur s'est glissée dans le tableau des subventions et Saubrigues Forme n'apparaît pas. La subvention était destinée à la nouvelle association So gym. M. le Maire propose d'affecter la subvention de 500€ à So gym.

Délibération n° 55 : **Maintien de la taxe de séjour**

M. le Maire indique qu'il convient de maintenir la taxe de séjour pour l'année 2017 avant le 1^{er} octobre 2016.

Il propose que les périodes de prélèvement de la taxe soient élargies à savoir du 1er Avril au 30 Octobre, ainsi que de revoir les tarifs afin d'y inclure la taxe additionnelle départementale.

Les montants sont modifiés comme suit :

CATÉGORIES	TAXE DE SÉJOUR COMMUNALE	TAXE DE SÉJOUR ADITIONNELLE DÉPARTEMENTALE	TOTAL TAXE SÉJOUR
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.35 €	0.15 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.17 €	0.13 €	1.30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90 €	0.10 €	1 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0.81 €	0.09 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2, et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.63 €	0.07	0,70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.54 €	0.06 €	0,60 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.54 €	0.06 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravane classés en 3, 4 et 5 étoiles	0.54 €	0.06 €	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravane classés en 1 et 2 étoiles, port de plaisance	0.18 €	0.02 €	0.20 €

Il indique aussi, que ces tarifs seront inscrits dans la base de données du logiciel OCSITAN afin que les opérateurs électroniques puissent s'acquitter de cette taxe.
De plus, il est demandé de réaliser un répertoire des personnes louant leurs maisons afin qu'ils soient soumis à la taxe de séjour.

Délibération n°56 : Contribution de MACS à l'Établissement Public Local «Landes Foncier » - contribution de la commune à MACS – convention MACS/communes

Les 23 communes de MACS participent chacune au financement de la contribution de MACS à l'EPFL par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2013 et 2015.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de Saubrigues pour une contribution 2016, d'un montant de 1320.47 euros.

Délibération n° 57 : Convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG 40, 2016-2018.

M. le Maire expose qu'il parait nécessaire d'informer, d'orienter et d'accompagner les agents de la collectivité qui pourraient rencontrer des difficultés financières ou sociales, favorisant ainsi l'harmonie entre la vie professionnelle et la vie familiale. De plus, ce service du CDG 40 est totalement gratuit.

✓ Divers

- Point sur la route des Mottes :

M. le Maire soumet le devis du SYDEC pour l'enfouissement des réseaux route des Mottes. La part communale s'élève à 30 481€. Il explique que viendront s'ajouter à cela la part hors compétences de MACS pour 21 168€ ainsi que le tiers du montant des travaux comme convenu dans les statuts de la MACS pour environ 60 000€.

Au vu de ces montants, l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour réduire ces charges et décide de ne pas réaliser l'éclairage public pour le moment, mais pour ne pas hypothéquer l'avenir, demande à ce que les fourreaux et les réservations soient prévus. Une réponse au SYDEC sera faite en ce sens.

- Ad'Ap (Agenda 'Accessibilité')

L'adjoint aux travaux présente le rapport d'accessibilité et propose un agenda de réalisation étalé dans le temps :

Données rapports SODIA					261 900	Proposition SODIA			Propositions retenues par la mairie		
Site	Constat	proposition d'action	Action de mise en accessibilité	Prix	année	Dérogation Oui/Non	Moifs	previsions	Dérogation Oui/Non	Moifs	
Mairie	Absence de palier de repos devant la porte d'entrée	Reprise de la rampe d'accès afin de créer un palier de repos devant la porte d'entrée aux PMR et de rattraper le ressaut de l'encadrement de porte	Circulations horizontales	1200	2017			2022		projet nouvelle mairie sur les 2 bâtiments jumeaux, étude sur fin mandat 2019	
Mairie	Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un gron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier d'accès à la mairie et bureau de poste	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Circulations verticales	100	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Mairie	Absence de main courante sur un côté de l'escalier d'accès à la mairie et bureau de poste	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire avec prolongation des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Circulations verticales	100	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Mairie	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier d'accès à la mairie et bureau de poste	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches.	Circulations verticales	200	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Mairie	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier accédant à la salle de mariage/réunion située à l'étage	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches.	Circulations verticales	500	2017			2022		projet nouvelle mairie sur les 2 bâtiments jumeaux, étude sur fin mandat 2019	
Mairie	Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un gron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier accédant à la salle de réunion/mariage à l'étage	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches.	Circulations verticales	100	2017			2022		projet nouvelle mairie sur les 2 bâtiments jumeaux, étude sur fin mandat 2019	
Mairie	Absence d'ascenseur accessible aux PMR permettant de desservir le bâtiment (R+1) salle de réunion et salle de mariage) et permettant son accès par les personnes en fauteuil roulant	Création d'un ascenseur R+1 (2 niveaux desservi), conforme à la norme EN 81-70 avec création de trémie(s).	Demande de dérogation	90000	2021	OUI SI DEPLACEMENT DE LA SALLE DANS UN AUTRE BATIMENT	DISPROPORTION MANIFESTE	2022	derogation	projet nouvelle mairie sur les 2 bâtiments jumeaux, étude sur fin mandat 2019	
Mairie	Absence de signalisation sur le vitrage des portes vitrées d'entrée permettant de les repérer facilement	Signalisation de portes vitrées	Signalétique	400	2017			2017			
Mairie	La première porte d'entrée vitrée de la mairie/bureau de poste est de 70 cm de largeur	Remplacement d'une porte dans une cloison par une autre de 0,80 m autorisant un passage libre de 0,77 m	Circulations horizontales	2000	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Mairie	Absence de boucle magnétique à l'accueil du bureau de poste et de la mairie	Fourniture d'une boucle magnétique de gâchet utilisable par des déficients auditifs appareillés au niveau de la banque d'accueil	Accès aux équipements	300	2017			2017			
Cimetière	Absence de cheminement accessible aux PMR	Création d'un cheminement accessible sur terrain naturel sur la base de 1,20m de largeur y compris guide tactile et visuel linéaire.	Accessibilité extérieure	7000	2017			2020			
Cimetière	Pente du cheminement praticable par les PMR trop importante (pente mesurée 19 %)	Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 6% de 1,20 m de large y compris paliers de repos et chasserois formant également guidage pour aveugle (garde-coups non compris)	Accessibilité extérieure	800	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Cimetière	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches.	Circulations verticales	200	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Cimetière	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches.	Circulations verticales	200	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Cimetière	Absence de main courante sur un côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante préhensible.	Circulations verticales	100	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Cimetière	Absence de main courante de chaque côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante préhensible.	Circulations verticales	100	2017			2019		étude sur aménagement PAVE en cours	
Eglise	Autel non accessible pour les personnes en fauteuil roulant	Mise à disposition d'une table à proximité de la place assise adaptée, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Accès aux équipements	200	2017			2017			
Eglise	Absence de places adaptées	Déplacer / supprimer un banc afin de permettre un espace d'usage de 0,60 x 1,30 m	Accès aux équipements	100	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Affaissement du sol au départ de la rampe d'accès gênant le déplacement des personnes à mobilité réduite	Réfection d'un cheminement existant pour le rendre praticable	Accessibilité extérieure	100	2017			2017		étude sur aménagement PAVE en cours	
Mairie/Médiathèque	Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un gron la première et/ou dernière marche des volées des deux escaliers d'accès à la scène	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Circulations verticales	200	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier permettant l'accès aux loges au R+1	Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier	Signalétique	100	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches des deux escaliers d'accès à la scène	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches.	Circulations verticales	200	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence d'ascenseur accessible aux PMR permettant de desservir les loges (douches et sanitaires) de la salle mamiséle au R+1 et permettant son accès par les personnes en fauteuil roulant	Création d'un ascenseur en extérieur R+1 (2 niveaux desservi, conforme à la norme EN 81-70 avec création d'ouverture dans le mur	Demande de dérogation	90000	2022	OUI SI UNE LOGE EST CREEE AU RDC	DISPROPORTION MANIFESTE	2022	oui	creation d'une loge PMR en RDC , dans local ancienne poste	
Mairie/Médiathèque	Présence d'escalier ne permettant pas l'accès à la scène aux personnes en fauteuil roulant	Installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite sans création de trémie	Circulations verticales	5000	2020			2020			
Mairie/Médiathèque	Absence de signalisation de sanitaires adaptés de la salle mamiséle	Mise en place d'un pictogramme handicapé sur la porte donnant sur la salle de spectacle	Signalétique	100	2018			2017			
Mairie/Médiathèque	Porte principale de la médiathèque. Largeur de porte 70 cm insuffisants pour permettre le passage d'une PMR	Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,80 m autorisant un passage libre de 0,77 m	Circulations horizontales	3000	2017			2018			
Mairie/Médiathèque	Absence de signalisation de sanitaires adaptés de la médiathèque	Mise en place d'un pictogramme handicapé sur la porte donnant sur la salle de spectacle	Circulations horizontales	100	2018			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence de tablette adaptée à l'accueil de la salle Mamiséle	Installer une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Accès aux équipements	200	2018			2017			
Mairie/Médiathèque	Comptoir de la salle Mamiséle non adapté aux PMR	Installer une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Accès aux équipements	200	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence de barre de tirage des sanitaires PMR de la salle Mamiséle, permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	Aménagements	200	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Unirois tous situés à la même hauteur dans les sanitaires de la salle Mamiséle	Abaissement d'au moins 1 uniroir par batterie d'unirois	Aménagements	600	2017			2017			
Mairie/Médiathèque	Absence de lave mains dans les cabinets adaptés PMR de la salle Mamiséle	Installation de lave-mains dans les cabinets adaptés	Aménagements	1000	2017			2018			
Mairie/Médiathèque	Lavabo inadéquat dans les sanitaires homme et femme de la salle Mamiséle : absence de vide sous l'appareil des sanitaires de la salle Mamiséle, fournisseur de papier, le miroir et la patère trop haut	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous, abaissement du fournisseur de papier, de la patère et du miroir	Aménagements	1800	2018			2018			
Mairie/Médiathèque	Lavabo situé dans le cabinet handicapé de la Médiathèque est non adapté aux PMR car pas de vide en partie inférieure et miroir trop haut	Installation de lave-mains dans le cabinet adapté mixte et abaissement du miroir (bas du miroir 1,05 m)	Aménagements	600	2018			2018			
Mairie/Médiathèque	Absence de sanitaires adaptés pour les PMR dans les loges situés au R+1	Aménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris déplacement de cloisons légères ou préfabriquées, revêtements, appareils sanitaires adaptés (lave-main), équipements.	Demande de dérogation	6000	2022	OUI SI DEROGATION ASCENSEUR ACCEPTEE	DISPROPORTION MANIFESTE	2022	oui	creation d'une loge PMR en RDC , dans local ancienne poste	
Mairie/Médiathèque	Lavabo inadéquat dans les loges : absence de vide sous l'appareil et miroir trop haut	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous y compris abaissement du miroir (bas du miroir à 1,05 m)	Demande de dérogation	900	2022	OUI SI DEROGATION ASCENSEUR ACCEPTEE	DISPROPORTION MANIFESTE	2022	oui	creation d'une loge PMR en RDC , dans local ancienne poste	
Mairie/Médiathèque	Absence de douche adaptée dans les loges situé au R+1	Démolition de la cloison de douche non porteur y compris marche de douche afin d'en créer une adaptée y compris revêtement. Installation d'un siège de douche fixe et d'un dispositif d'appui en position debout	Demande de dérogation	6000	2022	OUI SI DEROGATION ASCENSEUR ACCEPTEE	DISPROPORTION MANIFESTE	2022	oui	creation d'une loge PMR en RDC , dans local ancienne poste	

Hall des sports	Absence de repérage du sanitaire adapté	Mise en place d'un panneau indiquant l'emplacement des sanitaires depuis l'entrée de l'établissement	Signalétique	100	2018			2017		
Hall des sports	Présence de marches sur le cheminement de 5 cm accédant aux douches des deux vestiaires joueurs	Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 6% de 1,20 m de large	Circulations horizontales	1200	2018			2018		
Hall des sports	Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier d'accès aux salles de réunions des associations situées à l'étage	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Circulations verticales	400	2018			2018		
Hall des sports	Absence de main courante de chaque côté de l'escalier d'accès aux salles de réunions des associations situées à l'étage	Mise en œuvre d'une main courante préhensible.	Circulations verticales	500	2018			2018		
Hall des sports	Absence de signalisation sur le vitrage de la porte principale vitrée permettant de les repérer facilement	Signalisation de portes d'entrée vitrée	Signalétique	200	2017			2017		
Hall des sports	Absence de tablette et/ou de dimensions non adaptées	Installer une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Accès aux équipements	200	2018			2018		
Hall des sports	Patère trop haute dans le sanitaire adapté	Abaissement d'une patère à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m	Accès aux équipements	100	2018			2018		
Hall des sports	Lavabo inadapté : absence de vide sous l'appareil	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous.	Accès aux équipements	800	2017			2018		
Hall des sports	Absence de barre de tirage permettant de relever la porte derrière soi une fois entré dans le sanitaire adapté mixte	Installation d'une poignée en U permettant de relever la porte des sanitaires adaptés.	Aménagements	100	2017			2017		
Hall des sports	Urinoirs tous situés à la même hauteur	Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs	Accès aux équipements	600	2017			2017		
Hall des sports	Lavabo inadapté dans le vestiaire arbitre: absence de vide sous l'appareil	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous.	Accès aux équipements	800	2017			2018		
Hall des sports	Douches joueurs: le pommeau de douche est trop haut et non adapté	Rajout d'un support permettant de poser le pommeau de douche à moins de 1,30 m dans les deux douches des joueurs	Aménagements	200	2018			2018		
Hall des sports	Douches joueurs: Absence d'équipements pour douche adaptée	Installation d'un siège de douche fixe et d'un dispositif d'appui en position debout dans les deux douches des joueurs	Aménagements	1800	2018			2018		
Hall des sports	Vestiaires joueurs: Absence d'un espace d'essayage ou de déshabillage adaptée et présence de patère trop hautes	Aménagement d'une espace de déshabillage accessible 0,80 x 1,30m (déplacement ou suppression de bancs) et ajouter ou déplacer des patères à une hauteur maximum de 1,30 m	Aménagements	200	2018			2018		
Hall des sports	Absence de douche adaptée dans le vestiaire arbitre	Démolition de la cloison de douche afin d'en créer une adaptée y compris reprise du revêtement, installation d'un siège de douche fixe, d'un dispositif d'appui en position debout et abaissement d'une patère à moins de 1,30m du sol	Aménagements	6000	2020			2020		
Maison de la chasse	Absence de cheminement accessible aux PMR depuis la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	Création d'un cheminement accessible sur terrain naturel rattrapant le ressaut de l'encadrement de la porte d'accès au bâtiment sur la base de 1,20m de largeur y compris guide tactile et visuel linéaire.	Accessibilité extérieure	400	2018			2019		
Maison de la chasse	Absence de places de stationnement adaptées pour les deux établissements (maison de la chasse et tennis)	Création d'une place adaptée nouvelle pour les deux ERP sur terrain naturel avec marquage au sol et signalisation verticale.	Accessibilité extérieure	3000	2018			2019		
Maison de la chasse	Lavabo inadapté dans le sanitaire de la maison de la chasse : absence de vide sous l'appareil et miroir trop haut.	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous et abaissement du miroir (bas du miroir à 1,05m du sol).	Accès aux équipements	900	2018			2019		
Maison de la chasse	Absence d'espace d'usage à côté de la cuvette du sanitaire adapté de la maison de la chasse	Réaménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris, appareils sanitaires adaptés (cuvette à déplacer, installation d'un lave-main), équipements (barre de tirage, barre d'appui).	Aménagements	1000	2018			2019		
Maison du tennis	Absence de cheminement accessible aux PMR permettant l'accès au club et aux terrains de tennis depuis la place de stationnement adaptée	Création d'un cheminement accessible sur terrain naturel sur la base de 1,20m de largeur y compris guide tactile et visuel linéaire.	Accessibilité extérieure	2100	2019			2021		
Maison du tennis	Présence de marches à l'entrée du bâtiment ne permettant pas le passage des PMR	Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 6% de 1,20 m de large y compris paliers de repos	Accessibilité extérieure	1000	2018			2021		
Maison du tennis	Le comptoir de la maison du tennis est non adapté aux PMR	Installer une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Aménagements	200	2018			2021		
Maison du tennis	Absence de sanitaire adapté dans la maison du tennis	Aménagement d'un cabinet accessible hors volume des sanitaires existants compris déplacement de cloisons non porteuses, revêtements, appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main, etc.), équipements.	Aménagements	6000	2017			2021		
Maison du tennis	Absence de patères dans la maison du tennis à moins de 1,30 m du sol	Abaisser ou rajouter une patère à 1,30 m de haut maxi	Accès aux équipements	100	2017			2021		
Maison du tennis	Absence de douche adaptée dans les vestiaires homme et femme	Aménagement d'une douche adaptée, dans le volume de l'espace douche existant compris démolition des cloisons de douche non porteuses, démolition de la marche d'accès à la douche, revêtements, appareils douche adaptés (siège fixe, barre appui et maintien, lavabo).	Accès aux équipements	6000	2019			2021		
Berns	Absence de bande de guidage tactile et visuelle sur le cheminement permettant le guidage des déficients visuels de la place de stationnement jusqu'à l'entrée de l'ERP	Mise en œuvre d'une bande de guidage tactile et visuelle au sol pour déficients visuels	Accessibilité extérieure	100	2017			2019		
Berns	Absence de repérage vertical et horizontal de la place pour handicapés sur le parking	Signalisation des places adaptées par marquage au sol et panneau de signalisation vertical.	Signalétique	2000	2017			2019		
Berns	Absence de sanitaires adaptés pour les PMR	Réaménagement d'un cabinet accessible dans le volume du sanitaire existant compris démolition de la douche, reprise du revêtement, installation d'appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main, etc.), équipements (barre d'appui, barre de tirage, pictogramme handicapé sur la porte).	Aménagements	6000	2019			2019		

- Rezo Pouce MACS

M. le Maire indique que les kits d'inscription sont disponibles en mairie et que le dispositif est opérationnel.

- Demande de nomination Rémi Lembeye

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. Lembeye demandant sa nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, suite à la réussite de son examen professionnel du 30 juin 2016. Il est décidé de nommer Rémi Lembeye au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2016.

- Point budget

M. le Maire indique que la Commission Finances a fait un point sur le budget début septembre, et que la situation est conforme aux prévisions.

La Commission propose l'achat de 12 grilles d'expositions pour un montant de 803.52 € qui seront imputées en investissement au compte 2158 dans lequel il est disponible 1081.91€.

- Signature devis thermique Berns

M. le Maire informe que le permis de construire pour la construction de cinq appartements à Berns est en cour d'instruction.

Il a été décidé avec l'architecte et les services de la MACS de faire une étude thermique du projet afin de voir si les performances thermiques atteintes peuvent donner lieu à des financements supplémentaires par le biais des fonds de concours énergétiques de la MACS.

De plus, M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a demandé aux élus régionaux de voir si l'on pouvait intégrer ce projet dans le programme RENO'AQT.

✓ **Porté à connaissance**

- Tour des commissions,
- Rapport d'activités MACS 2015
- Rapport diagnostic archéologique route de Beaulieu, rue des Écoles
- Point rentrée scolaire,
- Gens du voyage,
- Réunions à prévoir : aménagement Place Publique, Téléthon
- Signature du registre

Prochain Conseil : date à définir

Séance levée à 23h45

SAUBRIGUES, le 26 septembre 2016